

Intelligence artificielle : la fin du journalisme ?

#323

**novembre
2023**

Même pas peur ! (page 2) Actu, échos (pages 2 et 3), Intelligence artificielle : la fin du journalisme ou la réappropriation du métier ? (pages 4 à 7) La santé au travail : faire toujours plus avec moins (page 8). Le point sur les négociations de branche. Pratique : on vous a répondu... (page 9). Etats généraux de l'information : et le social dans tout ça ? (pages 10 et 11) Mais que fait la CFDT-Journalistes ? (pages 12 et 13). Ariane Lavrilleux, défendre les sources (page 14). Le combat des JDD continue (page 15). Entretien avec Marylise Léon (pages 16 et 17). Visa pour l'image : nos revendications pour les photographes (pages 18 à 20). La CPPNI des journalistes, l'écho de la CCIJP (page 21). Le statut des pigistes à l'étranger (page 22 et 23). Les avantages à rejoindre la CFDT (page 24).



Même pas peur !

“Porter la plume dans la plaie en mettant dans la balance son crédit, son honneur, sa vie”.

Dans cet acte de foi du journaliste, édicté en d'autres temps par un “père fondateur” de la profession – Albert Londres –, l'action est si naturelle pour qui embrasse le métier. Une idée simple, limpide, évidente.

Le geste est jouissif, de la plume vers la plaie. Aller là où ça fait mal, là où se cachent les miasmes de la société, là où tout se corrompt, se gangrène ; un lieu pour un temps dévoilé, habituellement dissimulé sous une peau lisse et habilement maquillée.

C'est sur le chemin de la plaie vers la feuille que tout se complique... Si le mouvement est limpide, il se heurte fatalement à la seconde partie de la maxime : “en mettant dans la balance son crédit, son honneur, sa vie”. Aujourd'hui plus encore qu'à l'époque glorieuse des “reporters vagabonds”. Les journalistes vivent un temps où les puissants veillent à leur image, se défient des médias qui pourraient écorner leur surface parfaitement lissée. Alors ces nouveaux “maîtres du monde” prennent brutalement possession des titres les plus abrasifs, y placent des affidés aux ordres. Ils incitent les gouvernements à adopter des lois protégeant le secret des affaires, libérant le secret des sources, épargnant leur vie privée de personnages publics jusqu'à leurs rencontres les plus douteuses, dissimulant au plus grand nombre la vindicte des manifestants. Autant de mesures qui entretiennent la crainte, instillent la peur et imposent une volonté de maîtrise qui s'étend à toute la société.

Face à cet arsenal implacable, le journaliste peut se sentir faible avec pour seule arme son micro ou son stylo. C'est humain. De ce sentiment d'impuissance naît l'auto-censure et le trop fréquent : « Bah, laissons ce sujet à d'autres. Trop polémique. Ce n'est pas bon pour ma carrière... » Et si l'idée de jeter l'éponge n'effleurait pas l'intrépide reporter, c'est l'échelon supérieur du rédac' chef qui viendra jouer le rôle de deuxième fusible, brandissant journalisme de solution, informations heureuses, importance des annonceurs et autre positive attitude. En dernier recours, le “patron” se chargera de balayer le papier trop documenté par un péremptoire : « Cela ne correspond pas à la ligne éditorial de notre titre ».

Mais qui se souvient de l'autre réplique du prince des journalistes assurant : “Un reporter, monsieur, ne connaît qu'une ligne, celle du chemin de fer” ? Face aux écueils sans cesse érigés sur la route des journalistes, ne serait-il pas temps de se souvenir de ces icônes du métier, de faire nôtres leurs convictions et de se rappeler que la peur est le ciment des dictatures ?

Il est l'heure de se ressaisir, de reprendre en main cette profession longtemps fantasmée, d'oser et de dire haut et fort à tous ceux qui veulent la juguler, la contrôler, l'anéantir : « Même pas peur ! »

Philippe Cortay

La loi européenne sur la liberté des médias franchit une étape vers son adoption

CFDT-Journalistes milite pour que soit adoptée une loi européenne sur la liberté des médias la plus favorable possible. Une étape importante a été franchie le 3 octobre, avec l'adoption de la position du Parlement européen.

Celle-ci avait été présentée par la Commission en septembre 2022, face à la détérioration de la situation dans des pays de l'UE comme la Pologne et la Hongrie. Elle prévoit des garanties pour une indépendance éditoriale des rédactions vis-à-vis du pouvoir politique ou économique et fixe des obligations de transparence sur la propriété des médias.

Le texte, plus protecteur que la loi française actuelle, y compris vis à vis des sources, interdit les détentions de journalistes, les fouilles de documents et perquisitions de leur bureau ou domicile. Les dérogations à ce principe sont strictement encadrées.

<https://cfdt-journalistes.fr/2023/10/03/la-loi-europeenne-sur-la-liberte-des-medias-adoptee/>

Piges : nous demandons le paiement au rendu

Le 8 septembre, les quatre organisations syndicales représentatives des journalistes – SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes (F3C-CFDT), SGJ-FO – ainsi que l'association Profession: Pigiste, ont écrit aux syndicats patronaux pour leur demander d'engager les démarches pour que tous les pigistes soient payés au rendu, et pas à la parution ! C'est écrit dans le code de la Sécurité sociale ! contact.

<https://cfdt-journalistes.fr/2023/09/08/piges-nous-demandons-le-paiement-au-rendu>

“Profession journaliste” est édité par l'Union fédérale CFDT-Journalistes, 47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris.

> Contacts : journalistes@f3c.cfdt.fr - www.cfdt-journalistes.fr

> Directeur de la publication : Elise Descamps. Ont collaboré à ce numéro : Manuela Bermudez, Anne Bideault, Philippe Cortay, Elise Descamps, Stéphanie Freedman, Yoann Labroux-Satabin, Martine Pesez, Marie-Madeleine Sève, Fédérique Thiollier, Laurent Villette.

Conception graphique et mise en page : F3C CFDT

Impression : Promoprint, Paris 18e. ISSN : 1163-1567



**ÊTRE JOURNALISTE,
ÇA SE DÉFEND !**

© JOURNALISTES@F3C.CFDT.FR © CFDT-JOURNALISTES.FR © USJCFDT © JOURNALISTESCFDT

Appliquons dans nos rédactions sportives la charte pour une plus grande égalité femmes-hommes !

L'association Femmes journalistes de sport (FJS) a élaboré, avec l'Union des journalistes de sport en France (UJSF), et le soutien du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, une charte invitant les responsables des rédactions sportives, au sein de médias généralistes ou dédiés au sport, à mettre en œuvre une politique volontariste et des actions concrètes pour une meilleure représentation des femmes et des hommes.

CFDT-Journalistes, était présente à la soirée de lancement le 13 juin à Paris, et invite ses adhérents à la promouvoir et être des facilitateurs pour que les idées énoncées soient appliquées !

<https://cfdt-journalistes.fr/2023/06/14/appliquons-dans-nos-redactions-sportives-la-charte-pour-une-plus-grande-egalite-femmes-hommes/>

Les forces de l'ordre doivent protéger les journalistes, pas s'en prendre à eux !

Ces derniers mois, de nombreux journalistes ont été empêchés de travailler par des forces de l'ordre déployées sur le terrain. Utilisation de flashs pour les éblouir, mise à distance, coups, interpellations avec mise en

garde à vue, sous prétexte qu'on les confondrait avec des manifestants, et alors même qu'ils présentent leur carte de presse. Au-delà des événements « sensibles », les journalistes sont aussi régulièrement écartés, brutalisés et poursuivis lors de reportages sur des actions militantes. La liste des dérives commence à être trop longue pour estimer qu'il n'y a pas de problème.

Dans un communiqué commun, le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et le SGJ-FO ont condamné ces agissements de policiers en complète roue libre, qui musèlent la liberté d'informer et d'être informé. Les organisations

syndicales représentatives de journalistes font régulièrement remonter des atteintes des forces de l'ordre contre des journalistes lors des réunions mensuelles d'un groupe de contact mis en place avec le ministère de l'Intérieur. Les organisations représentatives des journalistes attendent un véritable changement sur le terrain, sinon, pour celles qui y siègent encore, elles quitteront le groupe de contact.

<https://cfdt-journalistes.fr/2023/07/24/les-forces-de-lordre-doivent-protoger-les-journalistes-pas-sen-prendre-a-eux/>

Le CDD multiremplacements aggrave la précarité des journalistes

Un décret paru le 13 avril 2023 réactive « l'expérimentation » des « CDD multiremplacements ». Parmi les secteurs d'activité concernés, il y a désormais celui couvert par notre convention collective des journalistes.

Le principe : une entreprise peut conclure un CDD ou un contrat de travail temporaire avec un salarié qui pourra ainsi remplacer plusieurs salariés à la suite. Cette expérimentation rompt donc avec les règles qui prévalaient en matière de recrutement d'un CDD dans notre secteur où la précarité s'est déjà largement développée au fil des ans, et où tous les procédés sont bons pour éviter d'embaucher des journalistes en CDI et pour rogner sur les piges.

On imagine les conséquences sur la santé de collègues amenés à passer d'un poste à l'autre, sans interruption ; on imagine aussi les conséquences sur les conditions de travail au sein des rédactions soumises à ce régime. L'intersyndicale des journalistes invite les sections de nos syndicats à être vigilantes sur l'utilisation qui pourrait être faite de ce nouveau cadeau aux employeurs dans leur entreprise, à dénoncer tout abus et à réclamer que le CDI soit la norme, comme le prévoit le droit du travail. <https://cfdt-journalistes.fr/2023/06/08/cdd-multi-remplacements-lexperimentation-qui-aggrave-la-precarite-des-journalistes/>

On était là !

Si le Comité de pilotage avait oublié d'inviter la CFDT-Journalistes (comme toutes les organisations syndicales représentant les journalistes) lors du lancement de ses Etats généraux de l'information (lire pages 10 et 11), la CFDT-Journaliste s'est invitée d'elle-même, occupant toute une rangée de sièges.

Notre revendication reste ferme : on ne peut pas faire d'Etat généraux de l'information sans évoquer les conditions de salaire et de travail des journalistes ! (photo Elise Descamps)



La **fin** du journalisme ou la **réappropriation** du métier ?

ChatGPT, Davinci 3.0, Dall-E, Midjourney ou Stable diffusion... Ces logiciels d'intelligences artificielles ne sont au grand jour que depuis quelques mois mais augurent

déjà beaucoup d'espoirs pour certains patrons de médias et de grandes craintes chez les journalistes. Plongée dans le monde plus du tout virtuel des IA.

“Un robot ne peut porter atteinte à un être humain ni, restant passif, laisser cet être humain exposé au danger ; un robot doit obéir aux ordres donnés par les êtres humains, sauf si de tels ordres entrent en contradiction avec la première loi ; un robot doit protéger son existence dans la mesure où cette protection n'entre pas en contradiction avec la première ou la deuxième loi.”

Les “Trois lois de la robotique”, imaginées en 1942 par l'écrivain de science-fiction Isaac Asimov, sont le fondement de l'évolution de la robotique. Jusqu'en 2004.

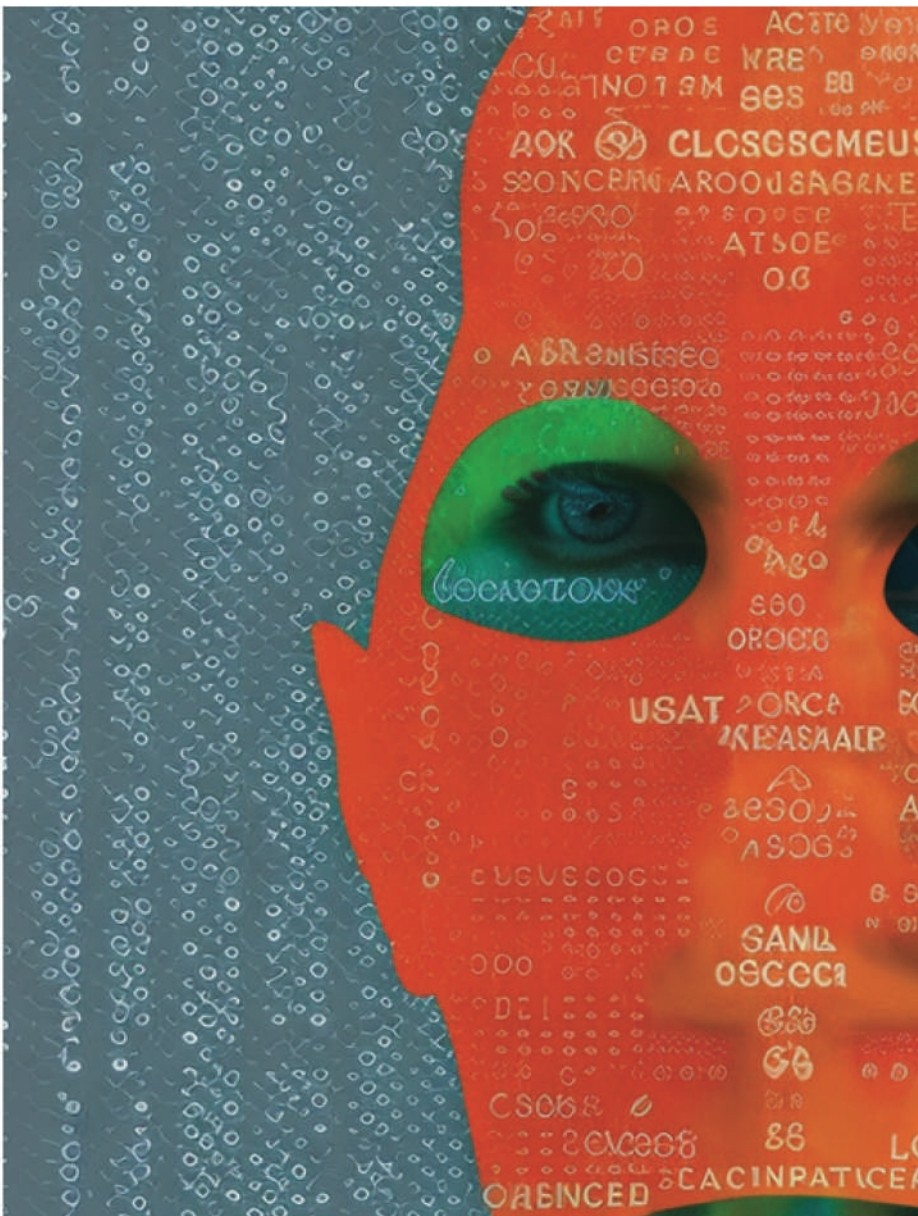
Un cadre législatif peu inspiré, quel que soit le continent...

Cette année-là, l'institut Singularity lançait une campagne Internet appelée “3 Lois dangereuses” (les Trois lois d'Asimov) pour sensibiliser aux questions de la problématique de l'IA et l'insuffisance des lois d'Asimov.

De son côté, l'auteur de science-fiction Robert Sawyer écrivait : “Le développement de l'IA est un business, et les business ne s'intéressent notamment pas à des garanties fondamentales — en particulier philosophiques, mais également sécuritaire et sanitaire.”

Plus tard, en mars 2007, le gouvernement sud-coréen annonçait qu'il émettrait une Charte sur l'éthique des robots, “afin de fixer des normes pour les utilisateurs et les fabricants”, reprenant les Trois lois d'Asimov.

En juin 2020, le député Pierre-Alain Raphan déposait à l'Assemblée nationale la proposition de loi 3084



Pour illustrer ce dossier et pour notre photo de une, les images ont été réalisées via l'IA par l'application DreamStudio Ai... Et c'est impressionnant !

relative à “un usage responsable de l’intelligence artificielle et des algorithmes au service des objectifs de développement durable”. Et là encore, l’article 2 de cette charte reprend les Trois lois de la robotique, dans leur version initiale.

En avril 2021, la Commission européenne proposait un cadre réglementaire pour l’utilisation large de l’intelligence artificielle, mentionnant notamment : “L’IA générative, comme ChatGPT, devrait se conformer aux exigences de transparence : indiquer que le contenu a été généré par l’IA ; concevoir le modèle pour l’empêcher de générer du contenu illégal ; publier des résumés des données protégées par le droit d’auteur utilisées pour la formation.”

Enfin, en mars 2023, Elon Musk, Yuval Noah Harari (auteur de Sapiens) et des centaines d’experts mondiaux signaient un appel à une pause de six mois dans la recherche sur les IA plus puissantes que ChatGPT 4, évoquant “des risques majeurs pour l’humanité”.

Dans le même temps, Yoshua Bengio (pionnier canadien de l’IA) déclarait : “Je ne pense pas que la société est prête à faire face à cette puissance-là, au potentiel de manipulation par exemple des populations qui pourrait mettre en danger les démocraties.”

Mais si un cadre législatif semble vouloir se mettre en place, il n’en est pas de même dans le monde industriel et technologique.

Qu’en est-il dans la réalité, et plus particulièrement dans le monde des médias ?

Le premier “grain de sable” glissé dans le séculaire engrenage bien huilé du métier de journaliste est arrivé de l’agence Associated Press qui, dès 2014, publiait des résultats d’entreprises, puis sur les résultats sportifs, générés par des machines. « Nous nous sommes demandé quelles tâches faites par nos journalistes pourraient être automatisées », expliquait Lisa Gibbs, responsable des partenariats chez AP1. En 2016, c’est le Washington Post qui utilisait à son tour les prémices de l’IA pour générer les résultats des JO de Rio, puis le suivi en direct, la même

année, de 500 scrutins locaux.

Aujourd’hui, selon une étude de Reuters, 59 % des médias utilisent l’intelligence artificielle - ou projettent de le faire - pour recommander des articles. La méthode ? Simple et inspirée des plus grands (Amazon et Netflix) : plus le lecteur/auditeur/téléspectateur, se montre intéressé par un sujet, plus on lui propose d’articles, de podcasts, d’émissions, sur le même thème.

« Le travail de nos éditeurs reste important. L’intelligence artificielle est là pour les assister, les libérer de certaines tâches répétitives ; elle est complémentaire à leur travail », assure aux Echos Lucy Wang, responsable data chez BuzzFeed.

Ne croyez surtout pas que cette dérive ne concerne que l’Oncle Sam. Elle contamine l’Europe, de façon exponentielle.

En Allemagne, le groupe de médias Axel Springer a annoncé fin février 2023 des suppressions d’emplois chez le tabloïd Bild et le généraliste Die Welt, au motif que l’intelligence artificielle pouvait désormais “remplacer” les journalistes. “L’intelligence artificielle va révolutionner le journalisme et l’industrie des médias, en soutenant - ou remplaçant - le journaliste”, a affirmé le dirigeant du groupe Mathias Döpfner, dans une lettre à ses salariés². L’objectif affiché de Döpfner est “une réduction significative des postes de mise en page, correction ou administration”.

Plus près de nous, l’AFP utilise un logiciel de reconnaissance faciale dans son service photo pour reconnaître les célébrités dans les grands événements, et éviter ainsi les erreurs de légendes.

Si l’IA est déjà utilisée au quotidien dans les rédactions, pour traduire des textes, retranscrire des fichiers sonores ou convertir du texte en audio, elle produit aussi régulièrement du contenu simple, comme des résultats sportif ou d’élections.

Des prémices qui n’ont pas souvent alerté les journalistes, tant ces tâches sont rébarbatives. Et personne ou presque n’a vu dans cette aide numérique le grain de sable qui risque bien de pousser vers la sortie le

rédacteur de chair et d’os...

Mais qui sont ces IA qui envahissent notre quotidien professionnel ?

Harry Shum, ancien vice-président exécutif de Microsoft, en charge des intelligences artificielles, décortique ce qui se cache sous les deux lettres IA.

“Il y a l’IA faible, aux capacités réduites, comme par exemple la reconnaissance vocale, et l’IA forte, qui a la capacité de comprendre, d’apprendre et d’appliquer son apprentissage à des tâches diverses et variées, tout comme un être humain. Il y a l’IA symbolique - ou classique -, qui fonctionne sur la base de règles explicites inscrites dans le code par les programmeurs et l’IA connexionniste, dont les systèmes apprennent à partir de grandes quantités de données sans programmation explicite. Et puis il y a la Machine Learning (NDLR : ou Deep learning³), l’aboutissement ultime.”

Avec le Deep learning, on donne aux ordinateurs l’accès à des données, puis on les laisse apprendre par eux-mêmes, sans intervention humaine ou reprogrammation logicielle. Ce qui leur permet de s’améliorer progressivement, de manière autonome. Et de dépasser ainsi les fonctions et les capacités initialement programmées.

Jusqu’à présent, les médias utilisaient des IA faibles ou symboliques. On intègre dans leurs programmes ce qu’on attend d’elles et elles exécutent la tâche. Rien de plus, même si, à ce niveau déjà, des emplois d’éditeurs, de laborantins, de secrétaire disparaissent de la planète médias.

Mais un nouveau venu dans l’arène est venu tout chambouler.

La révolution du “Generative Pre-trained Transformer”

ChatGPT est un chatbot⁴ conçu par la société américaine OpenAI, est une IA conversationnelle, disponible en ligne gratuitement, capable de répondre presque instantanément à vos questions et d’adapter son discours en fonction de vos réponses. Sa puissance est considérable et son savoir universel puisque, contrairement à l’humain, il est

capable de comparer des milliards de données en quelques secondes pour répondre de la manière la plus pertinente possible.

Dès le modèle GPT-3, l'IA a été entraînée sur 175 milliards de paramètres, ce qui lui permet d'avoir une solide base de connaissances pour cerner le langage naturel et l'interpréter. Son problème reste l'interprétation des questions de l'utilisateur, qui lui fait parfois (souvent) répondre à côté. Pire encore, l'évolution GPT-3.5 peut générer des idées pour aider à trouver de l'inspiration, expliquer un sujet complexe de façon simplifiée, rédiger un long texte sur un sujet spécifique, faire une synthèse d'un long document, rédiger un email avec votre style d'écriture, écrire un récit fictif avec plusieurs personnages, classer ou extraire des données... Et GPT-4 sait en plus interpréter des images.

Bref un fantasme pour qui veut faire fonctionner un média sans avoir recours à des journalistes pouvant être malades, fatigués, moins bons à certains moments, en congés... Et demandant un salaire pour leur travail !

Nous ne sommes pourtant qu'aux prémices de l'IA. Car lorsque l'ordinateur quantique sera opérationnel, les IA verront leurs capacités décuplées. Et ce qui n'est encore livré que sous forme

IA : les bonnes pratiques selon le CDJM

Le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) - dont est membre CFDT-Journalistes - a édité, au mois de juillet, une recommandation de bonnes pratiques sur l'utilisation de l'IA au sein des rédactions, que l'on peut télécharger directement depuis leur site internet.

"Ce document s'intéresse aux utilisations possibles de l'intelligence artificielle par les journalistes et les rédactions en les répartissant, à l'instar des institutions de l'Union européenne, selon plusieurs niveaux, en fonction du degré de risque qu'elles représentent au regard du respect de la déontologie", est-il précisé.

Pour le CDJM, les usages de l'IA ne doivent cependant pas avoir d'impact sur l'information délivrée au public. Ils peuvent faire l'objet d'une discussion organisée en interne, mais ne doivent pas forcément être notifiés au lecteur, auditeur ou téléspectateur...

d'une compilation de données, souvent pertinentes mais sans style (ce qui fait la force de notre métier), sera effacé par la possibilité qu'auront les IA d'aller copier les meilleurs styles des plus grandes plumes de la planète pour les livrer au plus petit des journaux locaux. Le jour où des Albert Londres, Oriana Fallachi ou Alan Wood numériques débarqueront dans nos rédactions, quid des journalistes physiques ?...

Selon Jean-Paul Krivine, ingénieur et enseignant à l'Ecole supérieure d'électricité dans le domaine de l'intelligence artificielle, le syndrome Terminator n'est qu'une "vision très spéculative du futur de l'humanité", même s'il est craint par des organismes très sérieux comme Futur of life Institut et Center for AI safety, qui estiment que l'IA peut "devenir un risque plus grand que les pandémies et la guerre nucléaire." Selon l'ingénieur, "beaucoup de nouvelles technologies suscitent des craintes similaires".

Soit, mais en attendant un véritable cadre très contraint, les dirigeants des grands (et moins grands) médias lorgnent sur ces IA capables d'écrire un journal, de réaliser un podcast et une émission de télé à la fois ; le tout pour seulement quelques centaines d'euros par an...

Que restera-t-il aux journalistes ?

Des organisations syndicales comme CFDT-Journalistes s'emparent du problème. Il faut d'une part négocier une législation spécifique aux médias de façon à préserver les emplois des journalistes, mais aussi freiner les élans des patrons des médias dans leur tentation de faire rentrer des IA connexionnistes dans leur réseau informatique.

Quant à la profession de journaliste sur le moyen terme, peut-être faudra-t-il la réinventer. En revenant au cœur profond du métier, là où l'IA aura du mal à aller pendant encore de nombreuses années. Car une intelligence artificielle, aussi puissante soit-elle, n'a pas (encore) de contacts humains. Elle ne peut croiser que ce qui a déjà été enregistré, elle ne circule pas librement sur le terrain - mis à part par les réseaux de caméras de vidéo-surveillances de plus en plus connectés.

La vraie force du métier, c'est son éthique ; celle qui le motive à informer les citoyens et non à générer le plus grand nombre de "clics". Là où la machine stimule le cerveau reptilien⁶, le journaliste sollicite le lobe frontal⁷.

Et puis, ce qui fait la différence avec un ordinateur, fut-il quantique, c'est cette capacité de curiosité qui pousse le journaliste à aller vers l'inédit, quand une IA ira au contraire vers la donnée la plus "likée", la plus reprise, la plus commentée, la plus développée. Une IA se serait-elle souciée de ce cambriolage insignifiant dans l'immeuble du Watergate ou du financement de la campagne présidentielle de Sarkozy en 2007 avec l'argent du régime libyen de Kadhafi ?

Sans doute l'avenir du journalisme ne se dessine plus fatalement dans l'open space d'une rédaction puisque l'IA le fera disparaître pour des besoins économiques, sans doute certains métiers comme les éditeurs, le montage, la post-production, disparaîtront, mais il existera toujours des médias pour diffuser autre chose qu'une pensée unique numériquement prémâchée. Et des journalistes pour alimenter leurs colonnes, leurs ondes et leurs écrans.

Mais sur les 33 600 journalistes en activité en France, combien en restera-t-il après l'avènement des IA ?...

Philippe CORTAY

Notes

1 : Source "Les Echos". 2 : Source "Paris Normandie". 3 : Apprentissage profond. 4 : Un programme informatique qui simule une conversation. Le bot a été pré-entraîné sur des données afin de pouvoir générer des réponses pertinentes. 5 : Film de James Cameron (1984). En 2029, une guerre oppose ce qui reste d'une humanité décimée par un holocauste nucléaire aux machines dirigées par Skynet, un système informatique contrôlé par une intelligence artificielle et qui a pour objectif la suprématie des machines sur les hommes. 6 : Concept censé expliquer nos comportements primitifs jusqu'à nos pulsions les plus violentes. 7 : Zone du cerveau en partie chargée de la planification, du raisonnement, de la résolution des problèmes, du jugement.

REVENDICATIF

CFDT-Journalistes : pour une l'utilisation de l'IA encadrée

Pour la CFDT-Journalistes, l'IA doit rester un outil au service des rédactions, et en aucune manière devenir une force de travail qui couterait moins cher que les journalistes, photographes, graphistes, traducteurs...

Mais l'industrie de l'IA gagne du terrain dans nos métiers et il est urgent de poser le cadre et les limites de cet outil qui va encore évoluer et impacter nos métiers, voire ébranler la confiance du public quant à la crédibilité de nos médias.

La CFDT-Journalistes a élaboré cette plateforme en 3 points :

Ethique

- Ne pas utiliser de matériel IA qu'un journaliste n'a pas vérifié et considéré, après examen attentif, comme pouvant être utilisé.

- Négocier dans chaque entreprise de presse un accord qui cadre l'usage de l'IA et la mise en place d'un comité paritaire de suivi impliquant les représentants syndicaux, dans lequel des bilans chiffrés de l'utilisation de l'IA doivent être présentés et des décisions de réversibilité doivent pouvoir être prises.

- Systématiquement mentionner au public qu'un contenu a été généré avec de l'IA.

- Réclamer que les pouvoirs publics/les entreprises n'utilisent pas l'IA à des fins de propagande, au risque de brouiller la frontière entre informations et publicité voire produire des fakes news.

- Clarifier la responsabilité éditoriale : un directeur de publication est-il encore responsable des contenus générés par une IA ?

Conditions de travail

- L'IA, comme outil, ne doit pas se traduire par des réductions de postes dans les rédactions. Le temps de travail potentiellement gagné doit être mis au profit de l'enquête, du reportage, du

débat au sein d'une rédaction, et de la baisse des surcharges de travail, et non limiter les postes.

- Systématiquement valoriser le terrain : privilégier une photo, un reportage sur place plutôt qu'une synthèse opérée par l'IA.

- Des formations doivent être proposées aux utilisateurs de l'IA en vue d'éviter des dérives.

- Derrière chaque contenu généré par l'IA, CFDT-Journalistes réclame une révision professionnelle avant publication, qu'il s'agisse de texte, de sons ou d'images : relecture et correction par un journaliste, par un traducteur professionnel, par un ingénieur du son ou un graphiste...

- Négocier à l'échelle européenne une législation sur l'usage des IA en concertation avec tous les créateurs : journalistes, auteurs, musiciens, photographes, vidéastes...

Droits d'auteurs

- Interdire aux IA de scanner des contenus sans autorisation de leurs auteurs

- Obtenir une juste rémunération des auteurs d'œuvres qui contribuent à de nouveaux contenus générés par l'IA.

- Elaborer une taxe européenne sur les machines pour compenser leur travail «
gratit ».

Ça et là...

> *Créer une chaîne de télé internationale sur YT sans aucune ressource ? Avec l'IA, c'est possible. Comme le proclame le site HeyGen qui propose de créer un avatar qui parle parfaitement allemand, russe ou chinois à partir de la séquence vidéo d'un présentateur qui s'exprime, par exemple, en français. Le ton, l'accent, le mouvement des lèvres : c'est absolument bluffant et beaucoup moins cher qu'une rédaction... <https://www.heygen.com/>*

> *L'ORF, l'Audiovisuel public autrichien, a choisi de tester l'IA pour décharger ses journalistes des tâches les plus rébarbatives : scripter une ITW ou la traduire. Mais avant de se lancer, les syndicats ont exigé des garanties : aucune réduction d'emploi, chaque corps de métier peut s'approprier l'outil à condition de le réviser et de le superviser. Ainsi, tout le riche patrimoine musical de l'orchestre symphonique autrichien nourrit l'IA, mais uniquement sous la supervision d'un ingénieur du son. Idem pour la production d'articles de synthèse ou de graphiques, révisés par les journalistes.*

> *Des médias espagnols utilisent déjà l'IA, surtout les soirs d'élections locales : plutôt que d'attendre longtemps les résultats du scrutin dans les petites villes, les données sont transmises en temps réel à l'IA qui génère des contenus visuels et graphiques directement publiés à la télévision.*

> *La radio/télévision finlandaise teste également la génération de vidéos basées sur le reportage d'une correspondante. auditeur ou téléspectateur...*

> *Enfin, plus proche de nous, le groupe Ebra va tester, à L'Est Républicain, la relecture et la correction de papiers de correspondants locaux de presse via ChatGPT. Mais ce n'est qu'une expérimentation, est-il précisé, et cela se fera sous la responsabilité des SR.*

Votre média utilise l'IA, vous mettez en place une charte ? Contactez nous...

> *CFDT-Journalistes met en place un observatoire de l'intelligence artificielle pour suivre son évolution au sein des médias. Si votre entreprise utilise déjà l'IA ou se prépare à l'utiliser ; si vous avez déjà discuté au sein des instances des conditions d'utilisation, élaboré une charte ou un accord, faites remonter les informations à la Fédération F3C en contactant Laurent Villette, secrétaire fédéral chargé de la presse écrite (lvillette@f3c.cfdt.fr)*



Toujours plus avec moins, une profession exposée et fragilisée

Cadences accélérées, pression de la hiérarchie, polyvalence décuplée, informations débitées à la chaîne... les journalistes n'ont plus la capacité de vérifier leurs sources, bâclant souvent leur production malgré eux. Les conditions de travail ne cessent de se détériorer dans l'exercice du métier selon le baromètre 2022 du cabinet Technologia, décrypté en public.

« Nous sommes devenus des mal-aimés », « une profession haïe ». Des mots crus, forts, lâchés par des reporters juniors amers et désenchantés, lors des entretiens, conduits en 2022 par Jean-Marie Charon auprès de jeunes journalistes de moins de 30 ans (1). Soit auprès d'une centaine d'interviewés, issus de toute formation (reconnue ou pas), et de tous médias. Le sociologue, expert en ce domaine, et chercheur associé à l'EHESS, ajoute un constat terrible. « Ils disent être fatigués de devoir défendre la profession, même auprès de leur entourage proche (parents, amis) ». Au final, déplore-t-il, 40% des détenteurs de carte de presse, n'exercent plus leur métier après 7 ans d'exercice.

Compétition externe et... interne

La faute à qui ? La faute à quoi ? Pour une bonne part, la faute à la dégradation continue des conditions de travail des journalistes depuis deux décennies, soulignaient les 4 intervenants au colloque sur ce sujet, dont Jean-Marie Charron, organisé par le cabinet Technologia à Paris et le SNJ en septembre 2023. Le 4ème baromètre dédié à ce thème par ce cabinet spécialiste de la santé au travail, et réalisé auprès de plus de 1 100 journalistes, a confirmé, ou révélé une altération aggravée de leur quotidien, que ce soit en radio, en télé, en agence, en presse écrite ou sur site internet d'information. La précarité, on le sait, explose ! La charge de travail aussi. Mais de nouvelles causes émergent. Hormis le manque d'effectifs et de moyens, récurrent dans

nos métiers, toujours en tête des griefs (83%), les facteurs vécus comme les plus nocifs sont : l'amplitude élastique des horaires de travail, dénoncée par 66% des répondants, la pression accrue de la hiérarchie en rédaction (60%) et le développement de la concurrence (42%) et de la compétition interne entre collègues (36%), due à la diminution drastique du nombre de feuillets, ou des espaces audio-images, minant l'esprit du collectif.

Pour 80% des sondés en 2022, contre 72% en 2011, dans leur course à l'information, les journalistes n'ont plus le temps de vérifier, de recouper leurs sources

Plus le temps de vérifier, recouper, pointer les « fake news ». Et il faut aller toujours plus vite ! Pour 80% des sondés en 2022, contre 72% en 2011 « Dans leur course à l'information, les journalistes n'ont plus le temps de vérifier, de recouper leurs sources, même dans les grands groupes de presse » souligne Marion Denneulin, directrice de mission chez Technologia. Sans compter le poids croissant du numérique (pour 77% des répondants) qui bouscule particulièrement les jeunes, vissés devant leurs écrans pour actualiser les sites d'information. « Ils se plaignent des journées sans fin, des cadences infernales, imposées par le nombre de papier à rendre par jour, par demi-journée, par heure parfois, relève Jean-Marie Charon. Ils sont aux pièces, comme à l'usine ». Et puis les horaires décalés abîment aussi la tête et le corps, puisque l'info se décline désormais 24h/24, via notamment des directs ou des « lives », alimentés en continu. De l'audiovisuel, cette actu permanente (guerres, manifs, négos...) a désormais migré vers la presse écrite. C'est le cas au Monde, qui a pu trouver une parade, en créant un bureau à Los Angeles, où travaillent dix salariés. « Avec le décalage horaire, ils travaillent en journée, quand il fait nuit chez nous -de 23h à 6h du matin-, explique Louis Dreyfus, le président du groupe. Un horaire qui respecte leur rythme biologique outre-Atlantique ». Oui, mais pas duplicable partout.

La fonction « compensation » du trop-plein à la trappe

Généralement, le temps de la réflexion, et de la hiérarchisation, suivi par celui de la production est trop souvent escamoté dans la presse, poursuit le dirigeant au Monde. « Le sentiment de déclassement est fort ». D'autant plus qu'il va de pair avec le sentiment de ne plus fournir des informations de qualité et la rancœur de percevoir une trop faible rémunération au regard de l'investissement/temps, surtout dans les radios et télévisions privées (52% et 48%) et les agences de presse (45%). Le télétravail aurait-il amélioré les choses ? « Les sondés apprécient les éléments de confort qu'il apporte. Notamment l'autonomie, et la mise à distance du sentiment de pression permanente. En revanche, l'augmentation du sentiment d'isolement, la perte du lien social et du partage collectif, fragilisent le rôle essentiel de la « compensation », en termes de soutien psychologique, et de récupération physiologique. » souligne Marion Denneulin.

La CFDT-J sur le front

« Pour 70%, le travail affecte négativement la santé », conclut l'experte de Technologia, en particulier pour 80% des pigistes sondés. Et ce d'autant plus que les violences se banalisent -insultes, harcèlement, etc.- dans les bureaux et sur le terrain (coups portés en plus). La CFDT-Journaliste, en est fort consciente. Présente dans les institutions de santé et de prévoyance (Audiens, et Thalie Santé pour les pigistes), attentive aux signes de burn-out dans les entreprises, elle multiplie les propositions en espérant que les Etats généraux de l'information s'emparent du sujet, LE socle d'une information fiable, recoupée et certifiée.

Marie-Madeleine Sève

(1) Lire son opus "Jeunes journalistes, l'heure du doute", éd. Entremises

Le point sur les négociations de branche

Presse magazine

La CFDT est signataire de la proposition d'accord portant sur la revalorisation de l'ensemble des grilles (employés, cadres, journalistes et pigistes) de 3%. Nous déplorons toutefois que trop d'indices des grilles journalistes (catégorie B en presse périodique et 2 en presse hebdo) se retrouvent désormais au minimum de branche, à savoir SMIC + 10 euros. Il est totalement anormal que les journalistes des indices 97 à 112 se retrouvent au même salaire conventionnel alors que leurs missions sont différentes ; dans cette configuration, gravir les échelons ne sert plus à rien et ce n'est pas très motivant. Cette remarque s'applique aussi à la grille « employés et ouvriers », pour laquelle le minimum de branche s'appliquera aux catégories 1 et 2.

Presse spécialisée

Après l'entrée en vigueur des nouvelles grilles salariales au 1er janvier, une nouvelle NAO de branche est en cours. On espère que la partie patronale aura pris la mesure de l'inflation qui grève le pouvoir d'achat des salariés et fera montre de générosité...

Presse en ligne et indépendante

Les discussions avancent avec le SPIIL pour la mise en place d'une grille de rémunération pour les journalistes avec une nouvelle définition des fonctions et surtout, un mécanisme qui permettrait de faire évoluer les carrières des journalistes par « briques de compétences » sans devoir nécessairement prendre des responsabilités managériales. Si les journalistes et pigistes sont majoritaires dans ces entreprises, il n'en reste pas moins que les autres catégories - faute de l'adhésion du SPIIL à une convention collective de branche - restent sans grille des salaires ni avantages autres que ce que propose le Code du travail. Ce qui est anormal.

Agences de presse

Nous avons signé une hausse des salaires sur l'ensemble des grilles employés et cadres de +1,5% applicable au 1er mai, c'est assez faible compte tenu de l'inflation et des demandes des organisations syndicales, mais cette hausse, aussi modeste soit-elle, permet de maintenir la grille et éviter son écrasement par la hausse du SMIC, avec un premier indice (groupe 1) situé 10 euros au-dessus du SMIC. Concernant les journalistes, la proposition à +1,5 pour l'ensemble des grilles et piges écrites, et +3% pour les piges photos, n'a pas recueilli assez de signatures pour être applicable.

Presse en Région

PHR. La CFDT a signé la revalorisation des grilles (employés, cadres et journalistes) de 2%. C'est une offre assez faible, mais assez engageante pour les entreprises, car contrairement à d'autres branches, de nombreux salariés, journalistes inclus, sont payés au minima de branche. Ces 2% - qui portent en plus sur les salaires réels pour les journalistes - auront donc un impact réel sur les paies des salariés. Une inquiétude tout de même : le dispositif SMPG, qui garantit aux salariés de la PHR un salaire au minimum de SMIC +5%, rattrape de plus en plus d'échelons, englobant les indices 413, 419 et 425 chez les journalistes et les indices 400, 407, 414, 421, 428, 435 pour les ouvriers et employés, ce qui pose un vrai problème d'écrasement des grilles.

PQR. Il n'y a pas eu de majorité pour une signature à +2%. Il est tout de même malheureux que l'on en soit réduit, dans cette famille de presse, à courir sans arrêt derrière le salaire minimum interprofessionnel alors que dans les faits, les salaires offerts dans les entreprises de la PQR, notamment concernant les journalistes, sont heureusement bien au-dessus de ces minimas. Nous trouvons également anormal qu'en PQR, les salariés qui seraient payés au montant de la grille ne bénéficient pas, à l'instar de ceux de la PHR, d'un minimum garanti à Smic + 5%.

PQD. Toujours rien en vue ! Alors que dans cette branche, les grilles sont totalement obsolètes, aucun dialogue n'est possible avec les éditeurs. Une situation totalement inacceptable !

CAS PRATIQUE : ON VOUS A RÉPONDU

Lorsque le montant de la pige n'est pas ce qui avait été convenu...

« Photojournaliste indépendant, j'ai vendu un sujet photo à un hebdo pour lequel nous nous étions mis d'accord sur une pige de 1000 euros (pour preuve le mail de l'icône m'indiquant "merci de me renvoyer une note de pige de 1000 euros"). En recevant mon bulletin de salaire trois mois plus tard, je constate que le brut est bien inférieur, mais ma fiche de paie indique en revanche 1000 euros en totalisant les lignes prime d'ancienneté (j'ai plus de 5 ans de carte de presse), congés payés et 13ème mois : est-ce légal ? »

Cette pratique est hélas fréquente. On vous annonce un tarif, et on fait mine de bien vous appliquer tous les éléments de rémunération complémentaire, sauf qu'en réalité, ceux-ci sont inclus. Or, cela change tout ! Ils auraient dû vous payer la base brute de 1000 euros + 5% (prime d'ancienneté qui correspond à votre tranche 5-10 ans de carte de presse) + 10% (congés payés) + 8,3% (13ème mois).

Un salaire s'annonce toujours en base brute

Beaucoup d'éditeurs annoncent des tarifs « tout compris », alors qu'un salaire s'annonce toujours en base brute, hors rémunérations complémentaires. A l'avenir, essayez à chaque commande d'obtenir un écrit précisant le tarif en salaire de base brut hors CP, 13ème mois et ancienneté, et vérifiez bien que le salaire de base brut ne baisse pas à mesure que la prime monte !

N'oubliez pas de préciser si vous acceptez ou refusez l'abattement de 30% sur certaines cotisations sociales, ils n'ont pas le droit de vous l'appliquer sans votre consentement.

Pouvait-on faire sans les journalistes ?

Le programme des Etats généraux de l'information annoncé le 3 octobre est riche et important. Pourtant, en omettant de mentionner les journalistes à la fois comme sujet (leurs conditions de travail, leur sécurité, leur indépendance...) et acteurs à part entière de cette grande consultation, ce fut pour nous un gros loupé...

Le mot journaliste ? Tabou ! Pas une seule mention parmi les intitulés des 10 priorités et 5 groupes de travail. Le mot précarité ? Tabou ! Le mot conditions de travail ? Tabou. Le mot rémunération ? Tabou !... Nous étions sept du conseil national de la CFDT-Journalistes à assister, mardi 3 octobre, à la conférence de presse de lancement des Etats généraux de l'information (EGI) par son délégué général Christophe Deloire, son président Bruno Lasserre et trois membres de son comité de pilotage (Nathalie Collin, une ex dirigeante de l'Obs et DGA de la Poste, Camille François une universitaire spécialiste du patrimoine, et Anne Perrot, une économiste de renom.

Tout le long de la présentation, nous sommes restés sur notre faim, interloqués par l'usage de la langue de bois. Il n'était question que « d'espace informationnel », de « résonance démocratique », de « plateformes », sans nommer les GAFAM par exemple, et en restant très flou sur les contenus.

Dès le début le ton était donné. « Les EGI ne sont pas un exercice de spécialistes de l'information, vers les spécialistes de l'information, mais de mettre les Français, au cœur de la réflexion ». En clair, ils s'adressent aux citoyens lecteurs, auditeurs, téléspectateurs ou aux déçus de la presse. « On veut des gens qui puissent prendre de la hauteur et dépasser les intérêts particuliers ». Pas de problème, pour CFDT-Journalistes, prendre de la hauteur, on sait faire ! On s'attendait quand-même à être explicitement cités parmi les professionnels invités à s'exprimer, pourtant pas une mention des syndicats, ni de la profession en tant que telle.

Poser la question des journalistes

Il a fallu que nous posions la question sur la place des journalistes pour que l'on nous réponde « Mais vous êtes partout ! ». Pas franchement évident, car nous, journalistes, nous avons eu l'impression d'être nulle part. Il fallait aussi deviner que notre place était dans le groupe n°3, intitulé « l'avenir des médias d'information et du journalisme », présenté d'abord essentiellement comme axé sur les modèles économiques. Le site des Etats généraux précise : « Il se penchera également sur les questions relatives au statut des journalistes et à la liberté de la presse ». Ce groupe essentiel s'annonce comme fourre-tout, et il faudra réussir à y dégager une place pour nos sujets ! Espérons que le thème 2



Ils n'avaient pas été invités, mais les membres du Conseil national de CFDT-Journalistes étaient bien présents à la conférence de presse (photo Martine Prosper).

de la consultation citoyenne du CESE « la protection des journalistes et de leurs sources, en France et à l'étranger », permettra de défendre davantage la protection nécessaire des journalistes, sur tous les plans !

Les débats s'organiseront aussi sur la place publique, sous chapiteaux, ou dans les missions locales notamment pour toucher les jeunes, dans toutes les régions de France. Et les parlementaires, comme les professionnels, seront auditionnés.

Le 12 octobre, les représentants des quatre syndicats de journalistes rencontraient une partie du comité de pilotage, sans réussir à infléchir le projet. Ainsi notre demande de création d'un sixième groupe de travail 100% dédié aux conditions de travail des journalistes n'a pas été entendue. Et quelques jours plus tard, la composition des groupes de travail nous laissait à nouveau sur notre faim, avec aucun représentant des salariés... Comment espérer ainsi être pris en considération ?

Bien déterminés à faire entendre sa voix, la CFDT-Journalistes réfléchit déjà à des actions parallèles, et concomitantes aux dates qui seront annoncées dans l'agenda général. Auprès des adhérents, mais aussi du public intéressé par l'information. Faisons de ces Etats généraux une chance de rencontre entre les journalistes et les citoyens et de reconnaissance du rôle majeur de notre profession dans notre démocratie !

EGI : ce qu'attend la CFDT

Le 25 juillet dernier, la CFDT-Journalistes, le syndicat CFDT de l'édition (SNLE) et la fédération F3C-CFDT qui chapeaute toute l'action syndicale dans le champ de l'information, ont écrit aux organisateurs des États généraux du droit à l'information, et au Ministre du Travail.

"Madame la Ministre, messieurs les président et délégué général,

La tenue des États généraux du droit à l'information est imminente. Les organisations syndicales représentatives de salariés des entreprises du champ de l'information n'ont pas été conviées au travail de conception de cet événement majeur. Nous ne doutons cependant pas que nous y serons étroitement associés, et venons par la présente vous exprimer nos attentes.

La CFDT Journalistes, organisation syndicale représentative des journalistes en France, le SNLE-CFDT, syndicat majoritaire représentant les salariés de l'édition de livres et la F3C-CFDT, fédération qui regroupe tous les syndicats CFDT dont le champ couvre l'information et l'édition accueillent cet événement avec la satisfaction de voir le sujet qui nous anime, professionnellement et syndicalement, c'est-à-dire l'enjeu de la qualité de l'information, pris très au sérieux au plus haut niveau de l'Etat. Indépendance, lutte contre les fake news, confiance du public sont les boussoles de notre action. La F3C-CFDT fut d'ailleurs à l'origine de la création du CCP Éduquer aux médias et à l'information au sein de la CPNEF de l'audiovisuel.

Nous souhaitons être à la table des discussions pour tous ces sujets et avons des propositions précises pour contribuer à garantir l'indépendance des journalistes et des éditeurs de livres, faire progresser l'éducation aux médias, etc. Non seulement en tant que représentants des salariés des entreprises de presse écrite, audiovisuelle et numérique, mais aussi en tant que représentants des salariés de l'édition (...). L'indépendance de la presse (notamment via le droit d'agrément) comme des services éditoriaux des maisons d'édition doivent être au cœur des discussions de ces Etats généraux de l'information.

Le sujet social n'étant généralement pas abordé dans les communications annonçant les États généraux, nous souhaitons qu'il figure à son ordre du jour. En effet le droit à l'information est indissociable des droits sociaux des producteurs de cette information : en premier lieu les journalistes, mais également l'ensemble des salariés des entreprises concernées.

Lors des États généraux de la formation et de l'emploi des jeunes journalistes des 3 et 4 octobre 2022, la précarité est apparue comme la préoccupation première des entrants dans la profession de journaliste. Celle-ci est même devenue structurelle dans certains pans du paysage des entreprises de presse écrite, audiovisuelle ou numérique.

Nous négocions toute l'année pour relever les salaires et améliorer les conditions de travail, dans le cadre d'un dialogue social difficile. Nous butons sur une difficulté particulière, et particulièrement inacceptable : le non-respect éhonté du droit du travail. Selon nous, il s'agit de la cause première de précarité. Un certain nombre

d'entreprises fort connues bafouent la présomption de salariat : elles rémunèrent leurs journalistes non permanents en factures, droits d'auteur ou CLP, privant les intéressés de leurs droits sociaux et de leur place en entreprise. La plupart du temps c'est une double peine, car ces statuts illégaux s'assortissent de niveaux de rémunération très faibles, échappant aux minima conventionnels de branche. Cette situation se retrouve dans l'édition de livres avec le recours abusif aux freelances. Bon nombre de ceux qui respectent le salariat utilisent tous les subterfuges pour abuser des contrats courts - CDD ou CDDU d'un jour et à répétition, en tête des pratiques - mais aussi pour ne pas appliquer les dispositions de la convention collective des journalistes.

Nous vous adressons donc une demande simple et de bon sens : **mettre au programme des États généraux du droit à l'information la question du respect du droit du travail dans les entreprises de presse écrite et audiovisuelle et dans les entreprises d'édition**, et en y invitant des représentants du ministère du Travail, sans le concours duquel ce chantier ne pourra pas progresser. Nous avons besoin des soutiens conjugués des ministères de la Culture et du Travail face aux employeurs sans scrupule. Il faut davantage de contrôles et de moyens pour les agents de l'État en charge de ces contrôles.

Le respect du droit du travail est une condition nécessaire à la liberté de la presse, à l'édition de livres et à la déontologie.

Outre réfléchir aux façons de mieux faire appliquer le droit existant, il faudra aussi que ces États généraux ouvrent des chantiers nouveaux. Vous trouverez en annexe les 6 revendications de la CFDT-Journalistes développées au moment des dernières présidentielles. Elles restent totalement d'actualité.

Parmi celles-ci, notre revendication d'un SMIC journalistes à 2000 euros brut, alors que les grilles de salaires des journalistes, dans la plupart des branches, démarrent au SMIC ou à peine plus haut, ce qui n'est pas admissible alors que la formation et l'exercice du métier de journaliste reste très exigeants.

Durcir les peines des auteurs de violences contre les journalistes s'impose également, alors qu'étonnamment les journalistes ne font toujours pas partie de la liste des personnes et fonctions entraînant des circonstances aggravantes.

Les États généraux ne devront pas oublier les problèmes « de niche », qui, parce qu'ils concernent de faibles effectifs, sont sans cesse renvoyés à plus tard. Ce sera le moment de s'atteler enfin à la création d'un statut pour les correspondants à l'étranger de médias français, à la pige. Pour eux, il est impératif de réfléchir à une évolution réglementaire qui assure leur protection sociale et des filets sécurité en cas d'incidents ou au retour, dans un monde instable et où il n'est pas acceptable de faire peser les risques sur les producteurs de l'information. Réformer le statut des contributeurs de l'AFP, modifier le code de la sécurité sociale, est faisable à court terme. Ils ne comprendraient pas d'être encore les oubliés.

Il conviendra également d'aborder la question de la création d'un statut d'éditeur de livres professionnel, aligné sur celui de journaliste professionnel, pour garantir l'indépendance."



A chacun sa façon de militer au service de la profession

Lobbying politique

- Par nos élus au Conseil national Cfdt-Journalistes
- Oct 2022 : avec Isabelle Rauch, présidente Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale



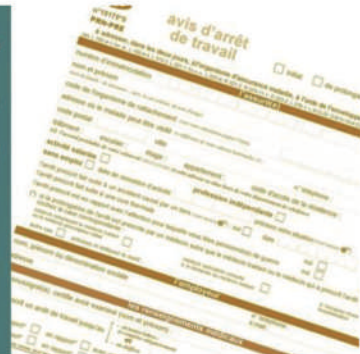
Un conseil national au travail

- 20 journalistes membres
- De toute la France
- Des orientations décidées démocratiquement



Au chevet de votre santé

- A Audiens, nous négocions des mutuelles et prestations de prévoyance
- Nous en améliorons l'accès aux pigistes



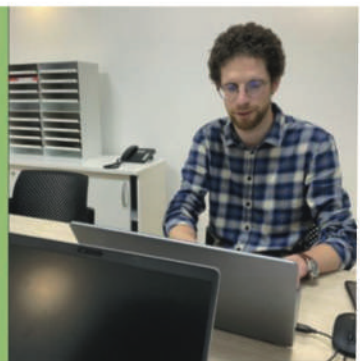
Défendre les droits des journalistes en manifs

- Avons renégocié le SNMO
- Diffusion de fiches d'info aux journalistes
- Suivi dysfonctionnements avec Ministère de l'Intérieur



Carte de presse : la Cfdt à l'écoute

- Mieux faire connaître ses critères d'accès
- S'adapter à toutes les spécificités sans dénaturer cet outil précieux



Suivre les écoles de journalisme reconnues

- Vérifier leur conformité
- Visiter les équipes
- Par nos élues CPNEJ



Pour les pigistes, siéger à Thalie Santé

- Une place au CA et à la commission de contrôle
- Promouvoir l'accès des pigistes à la visite médicale



Marcher pour nos retraites

- Partout en France, nos militants journalistes mobilisés sur les manifs



Dénoncer les mauvais payeurs

- Opération tractage sur le stand du magazine Sept.info, qui paye très mal voire pas du tout ses pigistes



JOURNALISTE, JE CHOISIS L'A

Un pôle pigistes actif

- Fédérer les adhérents pigistes, les informer sur leurs droits, lutter contre la précarité



Stopper les violences contre les journalistes

- La CFDT partie civile au procès de l'agresseur des journalistes d'Envoyé Spécial (12/2021)
- Proposition de loi pour durcir les sanctions



Changer le regard sur le genre

- Membres du Gender Council de la Fédération internationale des journalistes
- Se former pour soutenir nos équipes engagées pour plus d'égalité



Protéger les lanceurs d'alerte

- Prolonger le courageux travail de ces citoyens
- La CFDT membre fondateur de la Maison des Lanceurs d'Alerte
- Mobilisés pour l'adoption de la loi Wasserman en 2022



Promouvoir nos fondamentaux déontologiques

- Affichage de la charte de Munich en entreprises
- Cofondateurs et membres actifs du CDJM
- Vigilance sur l'application de la loi Bloche



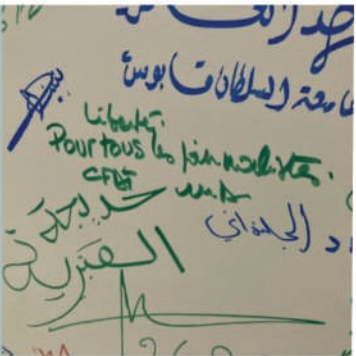
Commission arbitrale des journalistes : à vos côtés

- Expliquer le dispositif
- Améliorer vos indemnités en cas de licenciement (ancienneté > 15 ans ou faute grave) ou clause de cession



Avec les journalistes partout dans le monde

- Membres fondateurs de la FEJ et de la FIJ
- Un réseau de syndicalistes international
- Pour les libertés



La formation, alliée de votre carrière

- A l'AFDAS et en CPNE de la formation, imaginer les formations en adéquation aux besoins des journalistes
- Défendre un financement juste



Salaires : négocier dans les branches

- Représenter les journalistes en NAO par formes de presse
- Signer seulement quand cela se justifie



Défendre la transition écologique

- Assises du Journalisme sur la responsabilité face à l'urgence climatique
- Nos militants impliqués dans leurs entreprises
- Une priorité à la CFDT



ACTION, J'ADHÈRE À LA CFDT !

Ariane Lavrilleux : « si on ne protège pas les sources, c'est la fin du journalisme »



Manifestation à Marseille pour la libération d'Ariane Lavrilleux lors de sa garde à vue (photo Frédéric Munsch)

Le secret des sources des journalistes est-il en péril en France ? L'interpellation et le placement en garde à vue de notre consœur Ariane Lavrilleux, journaliste pigiste d'investigation à *Disclose*, à la mi-septembre, est on ne peut plus inquiétante. L'affaire a d'ailleurs choqué l'opinion publique, qui s'est spontanément mobilisée dans la France entière...

Sitôt sortie de garde à vue, Ariane Lavrilleux est revenue sur les conditions de son interprétation : « A 6h05, neuf agents du renseignement et magistrats chargés de la lutte anti-terroriste ont débarqué chez moi avec valises et logiciels pour aspirer les données de mon ordinateur et de mon téléphone portable. Une juge d'instruction était sur place », a expliqué Ariane. « Ils sont allés à mon bureau et ont fouillé mes appareils à l'aide de logiciels de cybersurveillance. La perquisition faisait partie de la garde à vue, qui a continué dans les locaux et les geôles du commissariat central de Marseille. Je considère avoir été traitée comme une délinquante ! »

Les auditions se sont alors succédé avec des questions assez étonnantes sur sa vie privée, ses diplômes, ses liens

familiaux, sa vie sociale et associative et son travail de journaliste. Mais à chaque fois qu'ils ont tenté de savoir comment *Disclose* avait obtenu des renseignements classés de la Défense nationale, elle a évoqué son droit au silence. Et n'a pas flanché.

« Pendant 39 heures, j'ai été la victime et le témoin d'un détournement manifeste des moyens de la lutte anti-terroriste, d'un détournement des moyens de la justice française. »

« Savoir qu'il y avait des manifestations de soutien m'a fait beaucoup de bien, cela m'a permis de tenir » a-t-elle d'ailleurs souligné en remerciant l'ensemble des confrères, organismes et syndicats qui se sont aussitôt mobilisés. « Je n'en connaissait pas l'ampleur, j'ai juste entendu les clap-clap-clap au commissariat de Marseille (...) Sans m'en dire plus, les enquêteurs ont plaidé de ce soutien, ils m'ont dit « vous allez devenir célèbre. »

Des soutiens appréciés

Sur le fond, Ariane Lavrilleux, qui a appris qu'elle était sous surveillance depuis un certain temps, ne décolère pas : « ce n'est pas juste l'histoire d'une

journaliste placée en garde à vue : quand on attaque une journaliste, on attaque tous les journalistes. »

Pour Ariane Lavrilleux, peut-être les limiers de la DGSI, en prenant pour cible une journaliste indépendante, loin de Paris et des grands médias, espéraient-ils faire pression et envoyer un message pour que cessent les enquêtes sur les ventes d'armes. Mais c'est raté ! « Je ressors de cette garde à vue plus combative que jamais. Si on dérange, c'est qu'on est nécessaire. On va redoubler d'efforts pour que cessent les ventes d'armes aux dictateurs », conclut-elle, invitant ses collègues journalistes à se mobiliser pour défendre le secret des sources : « C'est une question politique, une question démocratique : si on ne protège pas les sources, c'est la fin du journalisme. »

Plus combative que jamais

Côté procédure, Ariane Lavrilleux est ressortie libre de ses 39 heures de garde à vue, sans mise en examen. Comme la loi l'y autorise, puisqu'elle est journaliste et bénéficie du secret des sources, elle a refusé que les dossiers copiés de son ordinateur soient versés à la procédure. C'est donc un JLD (Juge des libertés et de la détention) qui a décidé, dans les jours qui ont suivi, d'autoriser cette utilisation, ce qui est une décision aussi grave qu'incompréhensible !

> Pour la CFDT, il faut changer la loi ! La perquisition d'Ariane Lavrilleux montre que la loi Dati et la loi Bloche ne vont pas assez loin. La loi Dati permet en effet aux enquêteurs d'atteindre au secret des sources" si un "impératif prépondérant d'intérêt public", sans préciser cette notion et sans encadrer qui en décide et comment cette décision peut être indépendante de l'enquête.

Par ailleurs la personne coupable de la violation du secret des sources n'encourt aucune peine.

LEUR GREVE HISTORIQUE NE RESTERA PAS SANS EFFET

Le combat des JDD continue !



Le 28 juillet, la rédaction du Journal du Dimanche entamait sa 6ème semaine de grève, affichant une détermination qui a honoré toute la profession (photo Laurent Lemaire).

95 % des membres de la rédaction du JDD sont partis. Un chiffre incroyable, inédit, à la mesure de la violence du coup qui leur a été porté. Ils ont résisté. Une grève de 40 jours, du 22 juin au 31 juillet, reconduite chaque jour à plus de 95% des voix. Les grévistes se sont organisés en commissions thématiques, tous à égalité - du pigiste au chef de service - travaillant main dans la main. Les militants syndiqués ont enchaîné les réunions de négociation et accompagné les salariés individuellement.

La grève a aussi été un moment de soulèvement de la profession, les initiatives venant de toutes part - syndicats, SDJ, politiques, intellectuels, lecteurs, artistes - sous la forme de tribunes, communiqués, manifestations, meetings... Côté CFDT, le combat des JDD a été soutenu au plus haut, Marylise Léon ayant écrit à Elisabeth Borne avec Sophie Binet, son homologue CGT, signé une tribune de soutien dans le Monde, s'étant déplacée lors de plusieurs rassemblements...

Cette mobilisation n'a hélas pas permis de faire reculer la direction de Lagardère Média News, et derrière elle Vincent Bolloré, sur le point d'acquiescer le groupe Lagardère : Geoffroy Lejeune a pris la direction de la rédaction du JDD le 1er août. Venu de Valeurs Actuelles, il a impulsé une nouvelle ligne éditoriale, qui, sans surprise, verse dans la même lignée aux couleurs d'extrême droite, et

dont la déontologie et le sérieux journalistiques prètent pour le moins à débat.

Pour la quasi-totalité des journalistes, attachés à la ligne humaniste de leur journal, il était impossible de rester, et ils sont partis, grâce à un accord financier négocié par les syndicats et la SDJ. Pour eux, il s'agit également désormais de retrouver du travail, dans un contexte d'emploi tendu. Pour les quelques-uns qui sont restés, ce fut un dilemme terrible, et un choix mu par la nécessité, mais pas la fin des convictions : chacun est bien décidé à continuer de défendre le sens de son travail, à son niveau. A tous, la CFDT-Journalistes réaffirme son soutien !

Nous pensons également à tous ceux qui n'étaient pas éligibles au départ, car pas journalistes - commerciaux, documentalistes... -, souvent travaillant également pour Paris Match et Elle International, mais qui n'en ont pas moins des convictions et une éthique professionnelle. En interne, la CFDT, dont les effectifs de militants se sont mécaniquement amenuisés, ressort de ce combat avec la certitude qu'il est loin d'être fini : la section syndicale compte bien rouvrir la négociation sur la charte de déontologie et en étendre la portée à tous les salariés dont la ligne éditoriale pourrait impacter déontologiquement leur travail. Elle soutient les salariés qui sont restés, car les risques psycho

sociaux guettent ! Elle veille à ce que les atteintes au travail des journalistes ne gagnent pas de terrain dans les autres titres du groupe. Et elle s'apprête à négocier la clause de cession, dans le cadre du rachat par Vivendi.

En externe, le combat continue également, par l'association* formée par les anciens du JDD, notamment pour porter la nécessité de lois plus contraignantes, sur le droit d'agrément des rédactions.

Le rapt du JDD a été un véritable coup de tonnerre rappelant à chaque journaliste qu'avec de l'argent, il est possible aujourd'hui d'utiliser un journal pour servir une idéologie. Nul ne peut ignorer le risque démocratique que cela représente, notamment dans la perspective de la présidentielle de 2027.

*<https://article34.org>

> La CFDT-Journalistes soutient l'inscription du droit d'agrément dans la loi : le droit de veto des salariés d'une rédaction, quand sont proposés de nouveaux responsables de cette rédaction. Si le levier qui consiste à conditionner les aides à la presse à l'existence de ce dispositif est intéressant, il ne peut cependant suffire, car tous les médias n'ont pas d'aide à la presse.

« Aux côtés de toute une profession ! »



Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, a succédé à Laurent Berger (photo Joseph Melin)

Elle s'est engagée dans le combat des journalistes du JDD, en grève durant 40 jours contre l'arrivée d'un nouveau patron de rédaction d'extrême-droite, Geoffroy Lejeune, multipliant les interventions publiques en leur faveur. Elle a soutenu Ariane Lavrilleux, notre consœur de Disclose, qui a subi une perquisition à domicile et une sévère garde à vue les 19 et 20 septembre dernier pour avoir fait son métier et protégé ses sources. A peine installée à la tête de la Confédération, à la suite de Laurent Berger, la nouvelle secrétaire générale monte haut et fort au créneau. Bien décidée à défendre les journalistes durant son mandat, elle a accepté notre proposition d'adresser un message à tous les journalistes :

« Quand on pose la question de la presse et de la démocratie, en creux on peut se poser la question des pays où la presse et les journalistes sont empêchés de faire leur métier. En France, ce n'est pas le cas... ou plutôt, ce ne devrait pas être le cas. Nous avons en effet une loi extrêmement précieuse, la loi de 1881, que beaucoup de pays nous envient. Parce qu'elle permet d'avoir une presse libre et indépendante. C'est totalement vital pour notre démocratie.

Les journalistes sont des professionnels de l'information. Ils répondent à des règles strictes de déontologie, libellées dans la charte de 1971, dite charte de Munich, laquelle n'a pas pris une ride. Elle permet de rappeler les droits et les devoirs des journalistes dans un monde où les canaux d'information de communication se sont multipliés. Je suis très fière à ce titre que la CFDT ait été co-fondatrice en 2019 du Conseil de déontologie journalistique et de médiation, le CDJM.

En tant que responsable du dossier de l'emploi durant des années à la Confédération, je connais bien les difficultés des journalistes et notamment les situations de précarité dans lesquelles beaucoup doivent malheureusement exercer. Je pense au statut de pigiste, qui devrait ouvrir à de nouveaux droits. Nous savons aussi que les multiplications de CDD s'enchaînent et s'accroissent avec l'ouverture de vos métiers au CDD multi-remplacement. C'est l'un des

sujets sur lesquels nous pouvons, syndicalement, nous battre collectivement pour faire reculer et disparaître cette précarité.

« La liberté d'informer et un enjeu démocratique ! Toute ma solidarité et celle de la CFDT avec Ariane Lavrilleux et les équipes de Disclose », a immédiatement posté Marylise Léon sur X (ex-Twitter) lors de la garde à vue de la journaliste.

Santé au travail, harcèlement et violences, rémunérations au lance-pierre, stagnation des carrières, ... je sais que pour nos équipes syndicales en entreprise et pour vous tous, les sujets ne manquent pas, hélas ! Le combat des journalistes du JDD a mis en exergue combien il manque encore d'outils législatifs pour éviter les changements brutaux de ligne éditoriale sous la main mise de milliardaires, et pour donner plus de voix aux producteurs de l'information. Nous y sommes très attachés, à la CFDT, nous qui prônons avec force la démocratie en entreprise. **La protection du secret des sources est aussi aujourd'hui mise à mal, comme l'a montré la perquisition du domicile d'Ariane Lavrilleux. Cela m'inquiète beaucoup, pour les journalistes, pour le droit des citoyens à connaître les faits avérés, y compris quand ils mettent en cause l'Etat français, mais aussi pour la conception que nous nous faisons d'un monde de paix.** La CFDT est partenaire de nombreuses organisations de défense des droits humains ici et ailleurs dans le monde, et nous savons combien le journalisme est un allié des droits. Alors bien sûr je soutiendrai tout texte législatif visant à assurer le droit à informer. J'ai toute confiance en CFDT-Journalistes pour travailler ces questions, et à nos équipes syndicales en entreprise que je sais extrêmement mobilisées. Mais le syndicalisme ne se fera pas sans vous, alors j'appelle chacun de vous à s'engager aux côtés des élus - en étant candidats aux élections CSE, ou tout simplement en les aidant dans leurs tâches, et par vos idées - et dans les groupes de travail de CFDT-Journalistes. C'est tous ensemble, en partant de vos réalités, que nous pouvons avancer ! Vous êtes une richesse, faisons-la fructifier !»



Le 27 juin 2023, Marylise Léon, secrétaire générale de la confédération CFDT, et en arrière plan l'intersyndicale journalistes, dont nos militants CFDT Yoann Labroux-Satabin, représentant à la CCIJP et Manuela Bermudez, représentante au CDJM, lors de la grande soirée de soutien organisée par RSF (photo Yoann Labroux-Satabin)

Les combats de Marylise Léon en 7 dates clés

2003. Obtention de l'élargissement des prérogatives des représentants du personnel sur les enjeux de risques industriels et de protection de l'environnement (sites classés Seveso seuils hauts et bas), en tant que formatrice sur ces sujets pour un cabinet conseil.

2003. Formation des militants sur les risques technologiques à la suite de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse (21 septembre 2001), au sein de la fédération chimie-énergie de la CFDT.

2008. Prise en charge de la question des risques industriels majeurs, de la prévention des maladies, et des négociations des conventions collectives de la branche papier-carton, en tant que déléguée générale à la fédération chimie-énergie de la CFDT

2014. Prise en charge des questions industrielles, des enjeux du RSE, du suivi du « Pacte de responsabilité et de solidarité », (allègement des charges patronales pour plus d'embauches), et de la transition énergétique, en tant que secrétaire nationale de la Confédération.

2017. Lourd investissement pour faire adopter, en 2017, la loi sur le « devoir de vigilance » des entreprises envers leurs filiales et sous-traitants, en France et à l'étranger -une 1ère mondiale- en particulier sur les atteintes aux droits humains, la sécurité, la santé des travailleurs.

2018 puis 2022. Prise en charge de dossiers stratégiques comme la politique de l'emploi, la sécurisation des parcours, et les relations intersyndicales, notamment avec le monde associatif, en tant que secrétaire générale adjointe de la CFDT

2019. Mobilisation contre la réforme de l'assurance chômage, lors d'après négociations, laquelle réduit les montants et la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Et responsabilité, pour la CFDT du « Pacte du pouvoir de vivre », pour une transition écologique socialement juste, avec des ONG et associations.

Nos revendications

pour la survie des photojournalistes

A l'occasion de Visa pour l'image (septembre 2023), CFDT-Journalistes a publié sa plateforme revendicative concernant les photojournalistes : 12 constats et autant de revendications adressées principalement aux éditeurs, mais aussi aux instances paritaires de la profession et à l'Etat.

Les photojournalistes sont de moins en moins nombreux. 2000 : 1 393 reporters photographes titulaires de la carte de presse délivrée par la CCIJP ; 2014 : 816 ; 2018 : 623 (dont 407 mensualisés et 216 pigistes) ; 2022 : 306 (dont 202 mensualisés et 104 pigistes)... Depuis l'arrivée du numérique et ses nouvelles technologies, le métier de photographe de presse subit une longue érosion, qui ne semble ne plus s'arrêter, une quasi extinction.

Aujourd'hui, c'est avec un smartphone que la plupart des reportages photo sont réalisés, et sans photographe de presse, au détriment bien souvent de la qualité, du sens journalistique de l'image. La part de reportages dans les journaux baisse, les photos sont souvent "données" par les interlocuteurs (avec le risque de lissage de l'information, allant vers la communication) ou recherchées dans les banques d'images...

A cela s'ajoute une paupérisation des travailleurs dits indépendants, les pigistes, qui peinent à vivre du métier, sont trop souvent payés en facture ou droits d'auteurs et donc non éligibles à la carte de presse. Ainsi qu'une

charge accrue de travail qui repose sur les rédacteurs.

Cette érosion n'est pas acceptable et nous devons lutter, car le métier de photographe de presse est indispensable.

La photo de presse de qualité est primordiale à l'information des citoyens, participe de notre connaissance fine du monde qui nous entoure, contribue à l'attractivité des titres de presse, et s'inscrit tout autant que les écrits ou vidéos dans le cadre d'une éthique professionnelle. On ne peut faire l'impasse sur ce devoir de qualité et de rigueur face à nos concitoyens. On doit préserver son rôle démocratique.

Pour cela, il est impératif de sécuriser les "indépendants" (paiement en salaire conformément à la loi, rémunérations dignes) ; préserver l'emploi (nombre de postes incompressible de photojournalistes mensualisés notamment en PQR, remplacement de chaque départ) ; défendre le vrai reportage photo (et limiter au max les images d'illustration).

12 difficultés majeures auxquelles nous proposons des solutions

1. Les postes mensualisés sont en chute libre, et n'existent quasi plus qu'en PQR

La CFDT-journalistes demande aux éditeurs : de remplacer tous les départs à la retraite de photojournalistes mensualisés par des CDI (titularisation des CDI et pigistes), pour maintenir un volume de photographes susceptibles de couvrir les événements ainsi que de ne pas alourdir la charge de travail de ceux déjà en poste, ni celle des rédacteurs, afin qu'ils puissent se consacrer entièrement à leur tâche de rédacteur ; de limiter la pratique des photos faites par les rédacteurs ; de limiter le recours aux banques d'images.

2. Les reporters photo à la pige sont précaires et mal rémunérés

La CFDT-journalistes demande aux éditeurs : de bannir le paiement en droits d'auteur, facture, CDD d'usage, honoraires de CLP ; de respecter le tarif minimum de pige photo en vigueur et de le dépasser largement : 69, 25 euros (tous éditeurs sauf agences) la photo ou

série de photos faites dans un laps de temps de 5 heures maximum (décret du 9 mai 2017) ; de prendre en compte le temps de préparation du reportage (contacts, logistique...) et la post-prod/éditing/légendes dans le calibrage du temps de travail à rémunérer ; d'intégrer les tarifs de piges photo dans les NAO, avec réévaluation régulière ; d'appliquer tous les éléments de la convention collective des journalistes aux photojournalistes à la pige : droit aux congés payés, 13^{ème} mois et prime d'ancienneté, d'annoncer les tarifs de façon claire et par écrit, et de passer commande par écrit, avec la précision de tous ces éléments ; de payer les piges à la fin du mois de travail et non à la parution ; de limiter au maximum le recours aux banques d'images et de privilégier les commandes en direct ; de rembourser tous les frais de déplacements ; de revoir les accords de cession des droits d'auteur pour que les repasses soient mieux rémunérées et tiennent compte de toutes les utilisations.

La CFDT-journalistes demande aux agences de presse photo de respecter et rehausser le barème de 70 euros brut minimum la demi-

journée et 140 euros brut minimum la journée.

La CFDT-journalistes demande aux représentants des syndicats patronaux de la presse d'ouvrir une négociation visant à reprendre la main sur le décret du 9 mai 2017 fixant un tarif minimum à la photo, en vue de relever substantiellement ce tarif qui n'est que 20% supérieur au SMIC, et ce dans un cadre paritaire, et de s'assurer que les agences de presse photo adhérentes à la FFAP respectent le barème minimum.

Aux banques d'image : de pratiquer des tarifs dignes ; au ministère du Travail : de contrôler entreprises, agences, banques d'images.

3. L'accès à la carte de presse est difficile pour les photojournalistes à la pige

La CFDT-journalistes demande aux éditeurs : de respecter la loi Cressard (toute photo commandée ou achetée doit être rémunérée à son auteur en salaire) et des tarifs dignes, afin d'atteindre les montants de rémunération



(photo Frédéric Munsch)

nécessaires à la reconnaissance de journaliste professionnel.

La CFDT-journalistes demande à la CCIJP : d'étudier les dossiers des demandeurs avec bienveillance, et notamment de prendre en compte le fait que les activités non journalistiques, plus rémunératrices, ne reflètent pas la réalité du temps de travail ; de communiquer clairement sur les montants hors presse à déclarer (résultat net et non CA) et les possibilités de neutralisation ; de rappeler aux éditeurs qui ne respectent pas la loi Cressard de façon systématique que le paiement en salaire est une obligation légale et qu'ils exposent ainsi leurs collaborateurs à la perte de la carte de presse.

4. Les photojournalistes subissent de lourdes charges de matériel

La CFDT-journalistes demande aux éditeurs : pour les pigistes : de mettre en place des indemnités de matériel, ayant pour objectif de participer à l'amortissement des achats de boîtiers, objectifs, divers accessoires, et ordinateur ou disque dur externe pour permettre le stockage des images. pour les photojournalistes mensualisés : de les doter du matériel suffisant pour assurer leur mission (et donc calibrer le budget d'investissement du journal en en tenant compte), et bannir tout

achat sur leurs deniers personnels, ce qui existe encore.

5. Les photojournalistes pigistes peinent à obtenir la carte de l'ujfs pour couvrir des matches

La CFDT-journalistes demande aux éditeurs : de payer TOUJOURS en salaire, obligation légale et passage obligé pour obtenir la carte CCIJP et par ricochet la carte UJSF.

La CFDT-journalistes demande à l'UJSF : d'assouplir ses règles en ne réclamant pas la carte de presse CCIJP comme condition d'obtention de la carte UJSF, sous réserve d'accréditation par un journal ou agence.

6. La profession de reporter photo offre encore trop peu d'opportunités aux femmes

La CFDT-journalistes demande aux éditeurs : de changer leur regard, afin de considérer qu'une femme photojournaliste est tout aussi capable et compétente qu'un homme ; de veiller à améliorer leur connaissance du vivier de femmes photojournalistes pour les solliciter de manière équitable à la pige ; de veiller à un climat de travail qui bannisse la misogynie.

7. Les bourses de soutien à la photographie n'aident pas

suffisamment les photojournalistes

La CFDT demande au ministère de la Culture et à tous organisateurs publics d'appels à projet photo : de réserver certains projets aux véritables photojournalistes, afin que ne se réitère pas l'expérience fâcheuse de la Grande commande photo post covid ; d'intégrer des représentants de syndicats représentatifs des journalistes dans les jurys de sélection ; de trouver des solutions pour que ces commandes soient rémunérées en salaire, et sans obligations de disposer d'un numéro de SIRET.

8. Une partie des reporters photo subit une forte charge de travail et des risques psychosociaux accrus

La CFDT-journalistes demande aux éditeurs : d'éviter une sur sollicitation des postes existants et de calibrer les effectifs photo au plus près des moyens humains nécessaires pour fonctionner ; de mettre en place des permanences de faits divers (essentiellement en presse régionale) permettant une rotation qui n'épuise pas le personnel en le laissant continuellement sur le qui-vive (et donc ne pas faire baisser les seuils d'effectifs en dessous d'un seuil critique, à définir avec les représentants du personnel) ; de donner le temps aux reporters photo de réaliser leurs

reportages, la bonne image et le respect des personnes photographiées devant rester prioritaire face à l'urgence de la mise en ligne, et faire confiance aux photographes qui savent évaluer le déroulé optimal d'un reportage.

9. L'intelligence artificielle et la photo d'illustration sont mal encadrées

La CFDT-journalistes demande aux éditeurs : de résister à la tentation d'utiliser l'IA pour générer des images et remplacer un vrai travail journalistique par une création virtuelle d'illustration ; d'informer clairement les photographes sur leurs projets d'IA pouvant les impacter et de soumettre ces projets aux représentants du personnel ; de limiter au maximum le recours aux banques d'images et aux photos de services de communication ; de mentionner clairement les photographies d'illustration, réalisées avec l'IA, fournies par les services de communication, dans une démarche d'information du lecteur.

10. Dans un contexte de défiance vis à vis des médias, les photojournalistes sont surexposés aux risques de terrain

La CFDT-journalistes demande aux éditeurs : de faciliter l'accès aux terrains des journalistes à qui ils passent commande en leur fournissant les attestations nécessaires à leur reconnaissance professionnelle (comme le courrier type mentionné dans le SNMO), surtout pour ceux n'ayant pas la carte de presse) ou à l'obtention de visas de travail ; de

doter leurs photographes du matériel de protection nécessaire (casque, masque à gaz...), de protéger en cas de besoin leurs photographes par des agents de sécurité et de ne jamais les encourager à prendre des risques inconsidérés ; d'aider leurs photojournalistes à préparer leur reportage en zone dangereuse, et les suivre sur place ; de déclarer en accident de travail tous les incidents se produisant en reportage photo ou en déplacement ; de participer aux assurances dommages matériel ; de porter plainte aux côtés de leurs salariés en cas d'agression ou d'empêchement par les forces de l'ordre.

La CFDT-journalistes demande au ministère de l'Intérieur : d'assurer aux photojournalistes la pleine sécurité de leur mission lors de leurs reportages sur les manifestations, conformément au Schéma national de maintien de l'ordre.

11. Les crédits photo ne respectent pas assez le droit d'auteur des photojournalistes

La CFDT-journalistes demande aux éditeurs : de bannir au maximum l'usage du «DR», en ne l'utilisant qu'en cas d'identification impossible de l'auteur d'une image ou si celui-ci ne souhaite pas être identifié ; et donc de donner aux salariés le temps nécessaire pour effectuer ces recherches d'identification de l'auteur ; de créditer les photos des correspondants locaux de presse ; d'utiliser tous les moyens existant de marquage des photos dans leur photothèque pour se donner les moyens de le respecter (avoir une vraie politique de gestion

des métadonnées), et de respecter les métadonnées des photos qu'ils achètent ; de former leurs équipes à la législation concernant le crédit photo et le droit à l'image et aux risques y compris démocratiques à utiliser des photos sans en connaître la provenance ; de rectifier tout oubli ou erreur par un erratum ; de s'interdire d'utiliser des photos sans en connaître la provenance et de dédommager les victimes d'erreurs ; de faire figurer dans leurs bilans comptables des montants correspondant aux droits réservés, puisque en notant "DR" l'éditeur s'engage à réserver ces droits.

La CFDT-journalistes demande au ministère de la Culture : de rendre publiques les conventions- cadres signées entre le ministère de la Culture et un certain nombre d'entreprises de presse bénéficiant du soutien financier de l'État, ces conventions devant préciser les bonnes pratiques professionnelles devant être respectées par ces éditeurs de presse, en particulier dans leurs relations avec les photographes journalistes.

12. Les photojournalistes connaissent mal leurs droits

La CFDT-journalistes demande aux écoles de journalisme, écoles de photo et organismes de formation continue ayant une offre vis-à-vis des photojournalistes : de consacrer des modules d'enseignement sur les droits des photographes en général et photojournalistes en particulier (droits d'auteur, loi Cressard...).

INTERNATIONAL

Ukraine : Journalistes en zones de guerre

Plusieurs camarades du syndicat des journalistes ukrainiens, le NUJU étaient à Paris du 11 au 13 octobre pour présenter une exposition de photographies, « Ukraine : Journalistes en zones de guerre ». A l'initiative de CFDT-Journalistes les journalistes de médias français couvrant la guerre en Ukraine étaient aussi invités à venir les rencontrer et échanger sur leur vécu commun, le jeudi 12 octobre au siège d'Audiens.

L'exposition a accordé une attention particulière aux journalistes décédés

dans l'exercice de leur métier, dont deux journalistes français : Armand Soldin, de l'Agence France Presse (AFP), et Frédéric Leclerc-Imhoff, qui travaillait pour BFM TV.

Parmi les œuvres présentées, celles des photographes ukrainiens suivants : Evheniy Maloletka, lauréat du prix Pulitzer et du World Press Photo, Yefrem Lukatsky, photographe de l'Associated Press en Ukraine, les célèbres photographes de guerre Kostyantyn et Vlada Liberov (LIBKOS), Yan Dobronosov

et bien d'autres encore.

Très fort, cet échange a mis en évidence des aspects méconnus, comme l'importance de la presse locale ukrainienne durant la guerre, y compris sur le front, les webinaires organisés par le syndicat ukrainien pour ses journalistes, qui sont tous devenus brutalement reporters de guerre, le recours aux fixeurs ukrainiens par les médias internationaux, ou encore les difficultés des freelance y compris français quand ils doivent ne compter, souvent, que sur eux-mêmes

La CPPNI devra apporter davantage de droits aux journalistes

Au printemps dernier s'est ouvert au niveau national une discussion visant à la mise en place d'une CPPNI des journalistes. Une CPPNI, c'est littéralement une Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation de la convention collective ; elle réunit d'un côté les représentants des employeurs et de l'autre, les représentants des salariés.

Les journalistes bénéficiant de leur propre convention collective transversale, quelle que soit la famille de presse à laquelle ils appartiennent, il serait normal qu'une telle commission paritaire se mette en place. C'est même un peu tardif, étant donné que c'est au sein de ces CPPNI que sont normalement discutés les barèmes des salaires minima, les accords de branche de formation, les accords d'égalité femme / homme, etc., mais aussi que l'on remet à jour les dispositions mêmes de la convention collective. Et dans le cas de celle des journalistes, signée le 1er novembre 1976 et refondue le 27 octobre 1987, il y aurait bien un peu de dépoussiérage à faire !

L'affaire n'est cependant pas sans risque, car des dispositions de notre statut et du Code du travail hérissent certains patrons, notamment la clause de cession, la clause de conscience, la commission arbitrale, ou encore le calcul de l'ancienneté...

Défendre les textes légaux

Pour la CFDT, qui a rappelé que « le journalisme est un pilier de la démocratie » et qu'elle entend défendre « l'ensemble des textes légaux et dispositions transverses », si la CPPNI sera l'occasion d'adapter les textes, elle devra aussi être l'occasion de construire du droit, notamment sur les conditions de travail ; et elle aura, sur ce champ, des propositions à faire...

Pour l'heure, les discussions portent sur les modalités de mise en place même de la CPPNI, avec l'espoir d'aboutir à un premier texte à la signature d'ici la fin de l'année.

ECHO DE LA CCIJP

Faire évoluer les règles pour obtenir la carte de presse

À la CCIJP, quand les commissaires ne siègent pas en plénières bimensuelles, il y a des chances pour qu'ils planchent dans un groupe de travail. Chômeurs, correspondants à l'étranger, site Internet, relations avec les employeurs, élections, l'éclectisme règne !

La CFDT est demandeuse de groupes de travail, parce que c'est souvent là qu'on peut vraiment faire bouger les lignes sur des thèmes qui nous tiennent à cœur.

Le casse-tête des demandeurs d'emploi

La loi a changé, les périodes de carence sont interminables, et un chômeur ne peut pas toujours prouver qu'il est « indemnisable » au moment du renouvellement de sa carte. Il fallait assouplir la règle, c'est chose faite. Et désormais dans ce cas, le passage en commission n'est plus obligatoire. Décodage : si un commissaire (employeur ou salarié) valide un dossier, la carte sera délivrée dans la foulée. Dans le cas contraire, le dossier passe systématiquement en commission : les refus de carte sont toujours des décisions collégiales, jamais à l'initiative d'une seule personne.

Les difficultés des correspondants à l'étranger

Lorsqu'une décision d'évolution à l'initiative d'un groupe de travail est votée en plénière, la commission suit avec

précision sa mise en application. Par exemple, à la demande de la CFDT et du SNJ-CGT, une réflexion est ouverte depuis le printemps pour assouplir les règles des demandes de carte des correspondants à l'étranger. Ces derniers sont trop souvent dans des situations extrêmement précaires du fait de leur employeur qui les paie en factures et ne leur assure pas la sécurité nécessaire pour exercer leur métier. La carte de presse est une protection supplémentaire et c'est pourquoi nous voulons faire évoluer la règle, pour plus d'efficacité et de simplicité. Résultats attendus très prochainement !

Parfois, le refus de carte fait évoluer les choses

La commission évolue sans cesse au gré des mouvements de fond des entreprises. Elle doit se donner des règles sur des sujets que ne traite pas le législateur. Par exemple, pour un site Internet ou une chaîne YouTube, il faut clairement qu'il y ait quelque part une mention légale avec un directeur de publication. Ces "détails"-là, qui font référence au droit de la presse, les créateurs de sites ne les connaissent pas forcément. Dans ce cas, les motivations de refus envoyées aux demandeurs leur permettent souvent de faire bouger les lignes dans leurs entreprises. C'est comme ça qu'on avance, côté Commission, et côté entreprises.

Pour contacter nos élus CCIJP : ccijp@cfdt-journalistes.fr

RIEN N'EST PRÉVU POUR EUX

Protection sociale des pigistes à l'étranger : stop au bricolage



Lors du séminaire organisé le 16 octobre par la sénatrice Mélanie Vogel, CFDT-Journalistes a avancé des solutions possibles (photo Mayssaloun Nassar)

Être correspondant pigiste à l'étranger de médias français est sans doute l'une des façons d'exercer la profession la plus riche et la plus dure. Mal payés, leurs frais mal ou pas remboursés, mal protégés, mal soignés, mal considérés, soumis souvent à des régimes et des actualités violents, parfois contraints à passer par des sous-traitants, ils vivent dans l'angoisse du lendemain. CFDT-Journalistes propose une solution.

Le code de la Sécurité sociale veut que seuls les résidents ou travailleurs en France peuvent être affiliés à la Sécurité sociale française (sauf travailleurs détachés et retraités à l'étranger), et les règles internationales de sécurité sociale veulent que l'on cotise dans son pays de résidence, s'il dispose d'un régime obligatoire de sécurité sociale. Sur cette base, certaines entreprises ne versent plus de cotisations pour eux en France, et ont mis en place une participation financière pour qu'ils s'affilient à diverses garanties, mais ce système reste imparfait. D'autres entreprises continuent de faire comme si leurs pigistes étaient en France, ce qui est fortement demandé par la plupart des correspondants, et on les comprend, mais au risque qu'ils soient radiés si la Sécurité sociale s'en rend

compte.

Quelle solution alors ? Continuer le bricolage en tendant le dos, en sachant qu'on n'est pas tout à fait dans les clous sans pour autant avoir les moyens de l'être ? Pour la CFDT, c'est non. Il faut impérativement permettre aux correspondants à l'étranger de se concentrer sur leur métier, d'évacuer de leur vie quotidienne cette question si angoissante de la protection sociale.

Comment ? Puisque les obstacles viennent de la loi, il faut changer la loi, pour permettre de cotiser légalement en France ! Cela ne règlera pas tout, alors il faut aussi négocier avec les syndicats patronaux, au niveau national, de la branche professionnelle, pour qu'émerge un vrai cadre collectif de prise en compte de leurs correspondants, un modèle vertueux. Nous présentons ci-après la feuille de route que nous avons proposée le 16 octobre à la sénatrice EELV Mélanie Vogel, lors du séminaire dédié. Nous adressons tous nos encouragements à cette parlementaire et à tous les autres, quelle que soit leur couleur politique, pour bâtir sans tarder une vraie solution porteuse de droits réels !

Notre cahier des charges en 6 points

Quelle qu'elle soit, la bonne solution

devra être :

- **100% légale sur tous les plans** et permettre une sérénité administrative. Ce n'est pas normal d'avoir peur de ne pas être en règle ou de ne pas être protégé ! Pour la CFDT toute solution qui nécessite de camoufler une partie de la réalité, de donner une fausse adresse, n'est pas bonne. Il faudra donc s'assurer que la solution permette une sérénité administrative globale. Il faut aussi décréter un moratoire sur les cas limites actuels tant qu'une solution ne sera pas proposée : pas de poursuites de la part des CPAM, pas de redressement fiscal.

- **A droits constants** vis-à-vis des pigistes en France. Aujourd'hui les pigistes à l'étranger ont soit accès à moins de garanties de protection sociale, soit elle leur coûte plus cher que s'ils étaient en France. Pour la CFDT, toute solution devra assurer une équité avec les pigistes en France. Ils ne devront pas être perdants, que ce soit en reste à vivre (une fois payée leur protection sociale), en promesse de droits futurs ou en droits actuels (droits à la formation, etc). Les employeurs ne doivent pas faire d'économies !

- **Respectueuse du salariat.** Il faut que la loi Cressard soit respectée, avec trois implications importantes : l'accès à la carte de presse CCIJP, l'application de

toutes les règles du code du travail, notamment en terme de fin de collaboration, et la participation à la vie démocratique de l'entreprise (être représenté, se présenter...). Il faut en finir avec les factures et les droits d'auteur. Il faut aussi que cela se fasse dans le cadre d'un contrat de travail de droit français, et pas via la sous-traitance de boîtes de production ou filiales basées à l'étranger, comme à France 24 ou l'AFP.

- **Différenciée et évolutive.** Aucune solution ne conviendra à tous, certains faisant toute leur vie à l'étranger et n'ayant aucun intérêt à cotiser en France. Par ailleurs il ne faudra pas être discriminatoire entre les pigistes venus de France et les « locaux » : eux aussi ont droit à une protection sociale, quelle que soit sa forme. La bonne solution sera donc sans doute un panachage de deux ou trois « systèmes ». Mais n'allons pas jusqu'au cas par cas : il nous faut garantir un cadre collectif et une solidarité nationale.

- **Expliquée par les employeurs.** Aujourd'hui, la pédagogie manque très souvent quand les services paye font remplir les formulaires de renseignement à leurs correspondants à l'étranger. Une case mal cochée sur la résidence fiscale, par exemple, peut être lourde de conséquences ! Et les mauvaises surprises arrivent parfois des années après. Quelle que soit la solution elle aura des impacts sur l'ensemble de la situation des pigistes concernés et donc elle devra être bien comprise.

S'ils doivent procéder à un choix, il faudra qu'ils en comprennent tous les tenants et aboutissants. Il faudra aussi bien leur apprendre à décrypter leurs fiches de paie, si toutefois elles devaient différer du fait d'autres modes de versement des cotisations. Pour tout cela, les DRH devront muscler leurs capacités à les accompagner... et accepter des rétropédalages : quand il s'agit de choix aussi importants, il faut des options réversibles.

- **Confortée par des données.** Divers syndicats ont mené leurs propres études, mais il manque un vrai état des lieux solide juridiquement sur les législations et situations, par zones du monde, et un comptage fin du nombre de personnes concernées, sans doute aux alentours de 500. Nous demandons donc un rapport parlementaire, qui

pourrait s'appuyer sur l'expertise du Cleiss (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale) et du Ministère des affaires étrangères, et bien sûr sur la CFTD !

La solution que nous préconisons : cotiser légalement en France

Nous privilégions une solution simple, qui distingue les pigistes qui ont un lien important avec la France, et ceux qui n'en ont pas et ne désirent pas être rattachés au système de protection sociale français. S'il n'était pas possible d'adopter cette solution, nous avons aussi prévu une alternative, plus complexe, qui s'appuie sur la Caisse des Français de l'étranger.

1. Considérer, dans le droit, que les pigistes à l'étranger ont leur lieu de travail en France

Pour rendre légale la cotisation en France et donc le bénéfice des prestations maladie, prévoyance, chômage, retraite, nous préconisons d'introduire une précision au code de la sécurité sociale sur le critère de territorialité. Son article L111-2-2 alinéa 1 affilié à la sécurité sociale toutes les personnes qui exercent sur le territoire français, indépendamment de leur lieu de résidence. Par voie d'arrêté ou de décret, dans la mesure du possible (plus simple que la loi), il serait établi que, par convention, les correspondants à l'étranger rémunérés à la pige sont considérés comme ayant leur lieu de travail en France.

Cela relève du bon sens. Leurs employeurs et donneurs d'ordre sont en France. Ils dépendent du code du travail français. Leurs sujets sont retravaillés, validés, depuis la France. Les journaux sont imprimés en France, les émissions diffusées depuis la France. Les lecteurs et auditeurs sont pour la plupart en France ou, s'ils ne le sont pas, ils ont conscience de consulter un média français. Les revenus publicitaires qu'ils génèrent sont français.

Ces journalistes éclairent des débats contribuant aux débats hexagonaux. Ils relèvent de règles de déontologie en vigueur en France, peuvent prétendre à la carte de presse française. Ils reviennent très régulièrement en France, y ont une partie de leur famille,

leurs amis, comptent y travailler et vivre un jour, y passer leur retraite. Bref, leur travail est en France ! Alors que le droit fiscal permet d'être contribuable français quand on y a le centre de ses intérêts économiques, étendons cette notion à la protection sociale des travailleurs de l'information !

Concrètement, une fois cette modification réglementaire faite, cela impliquerait seulement pour les employeurs de les déclarer au service mobilité internationale de l'URSSAF afin que la régularité de leur situation soit connue des pays d'accueil et pas remise en cause. Ensuite, des accords européens et internationaux pourraient consolider cette avancée, afin d'éviter que les pays d'accueil n'en fassent fi.

2. Pour ceux qui ne souhaitent pas dépendre du système de protection sociale français, instaurer une prise en charge par l'employeur de la protection sociale dans le pays d'accueil avec les mêmes montants de cotisation que pour les pigistes en France, proportionnels aux piges brutes (sans seuil d'entrée), comme le fait déjà Le Monde (mais il faudrait aller encore plus loin). Cela peut se passer de deux façons :

- versement direct aux systèmes nationaux sans transiter par les pigistes, avec création d'un service qui fasse l'intermédiaire entre les entreprises françaises et les caisses de sécurité sociale des pays d'accueil. C'est la solution la plus confortable pour le pigiste - qui n'aurait ainsi pas à assumer la charge mentale de ces démarches - et la plus équitable (cette solution a notre préférence).

- versement du salaire chargé au pigiste, charge à lui de verser ses cotisations à la sécurité sociale locale obligatoire, à des assurances privées ou à la CFE, et d'en apporter la preuve.

Cette solution peut être négociée avec les syndicats patronaux, dans le cadre de la CPPNI des journalistes mais ne peut en aucun cas se traduire par une sortie du salariat. Les pigistes devront garder des fiches de paie.

> **Relire aussi notre grande enquête de 2019 « Ils nous informent au prix de leurs propres droits » (50 pages) : <https://cfdt-pigistes.fr/etre-pigiste-a-letranger>**

JOURNALISTES,



VOS OFFRES AVEC OU SANS ENGAGEMENT



Partez bien équipés, avec les forfaits CFDT !

	OFFERT	Cotisation de 0,75% de mon revenu annuel net fiscal*	
Je VOTE pour la liste CFDT aux élections CSE de mon entreprise et à la Commission de la carte et bénéficie du travail de fourmi réalisé par ses élus	✓	✓	✓
La CFDT répond à mes questions SIMPLES	✓	✓	✓
Je M'ABONNE aux réseaux sociaux et à la newsletter de CFDT-Journalistes pour me nourrir de ses positions et connaître mes droits	✓	✓	✓
La CFDT répond à mes questions + COMPLEXES , me conseille et m'accompagne		✓	✓
Je soutiens la 1 ^{ère} organisation syndicale de France, pour consolider ce précieux CONTRE-POUVOIR		✓	✓
Je reçois CHEZ MOI <i>Profession journaliste</i> , les campagnes de CFDT-Journalistes, et le mensuel CFDT-magazine		✓	✓
Je peux demander une AIDE JURIDIQUE (CNAS) si j'ai plus de 6 mois d'adhésion et j'ai droit à la CAISSE DE GRÈVE (si je remplis les critères)		✓	✓
Je bénéficie de FORMATIONS syndicales CFDT et je peux donner mon AVIS sur les priorités revendicatives		✓	✓
PIGISTE , j'intègre la mailing-liste des pigistes adhérents : un outil d'entraide, d'info sur mes droits, et de mobilisation		✓	✓
Je suis défendu gratuitement à la COMMISSION ARBITRALE des journalistes en cas de licenciement		✓	✓
Je reçois une aide de 100€ pour aller aux Assises du journalisme ou aux 48h de la pige pour me former et rencontrer des confrères/consœurs		✓	✓
En osant prendre la parole, en aidant les autres, je me sens UTILE , je gagne d'innombrables compétences, et je savoure les victoires			✓
Élu(e) CSE, formé(e) par la CFDT, je participe à un PROJET COLLECTIF , dans l'intérêt des journalistes, non-journalistes et d'une entreprise + vertueuse, écologique et démocratique			✓
Représentant(e) CFDT hors entreprise (conseil pédagogique d'une école de journalisme, conseil de déontologie...), je fais progresser toute la PROFESSION			✓

* Exemple : vous gagnez 2.000€ net/mois, votre cotisation sera de 15€/mois. Vous bénéficierez ensuite d'un crédit d'impôt de 66 %. Cotisation réelle : 5,10€/mois. L'adhésion est confidentielle. Votre employeur ne sera pas informé. Pour adhérer, envoyez-nous un mail à journalistes@f3c.cfdt.fr !